Image not found or type unknown

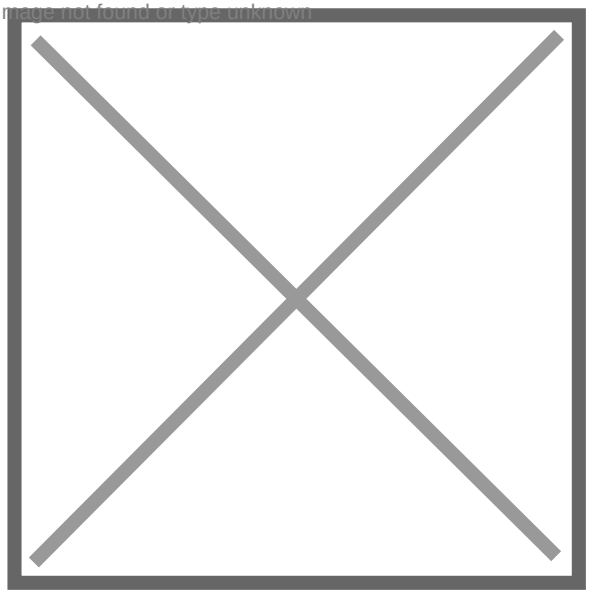

Expiration de l'APS, changement de statut étudiant à salarié

Par **Dava**, le **24/12/2019** à **21:55**

Bonjour,

Étant de nationalité étrangère, issu d'un État non-membre de l'Union Européenne, actuellement je suis sur le territoire français sous l'autorisation provisoire de séjour (APS) qui m'a été délivrée juste après l'obtention du diplôme M2 en droit international de l'Université Paris 1, spécialisation Administration Internationale, et qui se termine en février prochain (durée de l'APS étant de 12 mois). N'ayant pas encore trouvé de travail lié avec mes études, je me pose la question : quelles sont les possibilités de continuer à vivre en France après l'expiration de mon APS.

Est-ce que ça sera possible de changer mon statut pour salarié si mon travail aura pas de rapport avec mes études en droit international ? En même temps, j'ai d'autres diplômes français en sciences politiques, études européennes et droit européen mais ils sont pas de niveau M2. Est-ce qu'il y a un risque de refus de changement de statut si le travail trouvé n'aura pas de lien avec mes etudes en M2 ?

Aussi, j'ai de la famille qui habite en France depuis des années 1940, tous étant français, la soeur de ma grand-mère ayant obtenu la nationalité française par mariage, ses enfants et petits-enfants par naissance qui sont des cousins, des tantes et des oncles à moi. Est-ce qu'il y a une possibilité de régulariser mon séjour en France en lien avec des liens familiaux au cas où je ne trouve pas de travail jusqu'à l'expiration de mon APS ?

Je vous serai très reconnaissante pour vos réponses et toute l'aide et assistance possibles. N'hésitez pas à me poser toutes les questions nécessaires pour clarifier ma situation.

Par **Tisuisse**, le **25/12/2019** à **16:30**

Bonjour,

Le mieux serait de voir un avocat spécialisé pour connaître les pistes possibles et celles qui ne le seraient pas.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés